

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS

du lundi 11 septembre 2023 à 20h30 à la salle du conseil de Lavardens

Membres présents : Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Séverine DELCOURT, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Sylvie PUJOS (8)

Absents excusés : Christiane COSTENARO, Joëlle Saint-Pé

Procurations : Christiane COSTENARO à Laurence GÉNOT-BARRÈRE ; Joëlle Saint-Pé à Claude MACARY

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Laurence GÉNOT-BARRÈRE

Convocation du : 05/09/2023

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
 - 2) DÉCISIONS du maire : loyer le Wisteria / location Licence IV / caution Mathuls et appartement / achat matériel voirie.
 - 3) Avis sur le projet de modification des statuts de la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne - PLUI - Transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale »
 - 4) DCM autorisant le recrutement d'adjoints techniques en CDD
 - 5) Modification du tableau des emplois
 - 6) Décisions modificatives section investissement
 - 7) Questions diverses et informations générales
-

1) Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance ;

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) DÉCISIONS du maire

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Loyer Multi-services le Wisteria :

Le fonds de commerce du multi-services Le Malthus a été cédé à une nouvelle gérante qui souhaite renommer le multi-services. Il s'appelle désormais le Wisteria.

Le montant du nouveau loyer est revalorisé tout en restant en-deça du montant maximum autorisé. Il est établi à 444,96 € TTC mensuels (quatre cent quarante quatre euros quatre vingt seize cts) à compter du mois de juillet 2023.

Le montant de l'acompte pour charges locatives reste inchangé, soit 15 € mensuels (quinze euros).

L'appel de loyer tiendra compte du démarrage retardé de l'activité et portera sur la période à compter du 12 juillet 2023.

Monsieur le maire rappelle que le bail arrivant à échéance le 3 juillet 2024, il conviendra de refaire un bail à l'échéance.

- location Licence IV

La licence IV appartenant à la commune sera louée au multi-services pour un montant de 50 € TTC mensuels (cinquante euros) à compter du mois de juillet 2023.

L'appel de loyer tiendra compte du démarrage retardé de l'activité au 12/07/2023. Le montant du loyer de la licence IV pour le mois de juillet 2023 sera également calculé au prorata pour ne porter que sur la période à compter du 12 juillet 2023.

- caution mathuls et appartement

Suite à la cession du fonds de commerce du multi-services, la caution sera reversée à l'ancienne gérante après application des délais légaux et après avoir effectué l'état des lieux. Ce reversement a été prévu au budget annexe du commerce pour un montant de 548,82 € (cinq cent quarante huit euros quatre vingt deux cts).

- achat matériel voirie

L'achat d'une balayeuse est à l'étude. De plus, la commune n'ayant pas de matériel pour nettoyer correctement tous les fossés et refaire les routes, un groupement d'achat avec d'autres communes est également à l'étude.

3) Avis sur le projet de modification des statuts de la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne - PLUI - Transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

4) DCM autorisant le recrutement d'adjoints techniques en CDD

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite au départ à la retraite de l'adjoint technique communal et en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire, pour assurer la continuité du service, de recruter un agent contractuel pour l'entretien et le nettoyage de la voirie (voies, chemins), des espaces verts et de l'ensemble des bâtiments publics. Le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs. Il propose d'ouvrir au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. et demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, deux agents contractuels à mi-temps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et au vu des motivations formulées d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 2 agents contractuels pour une période maximale de 12 mois dans les conditions suivantes :

Le grade correspondant aux fonctions décrites pourra être celui d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{me} classe ou adjoint technique principal 1^{re} classe. Échelon de rémunération : du 1^{er} au dernier échelon, pour une rémunération en fonction de la qualification et de l'expérience de l'agent recruté.

5) Modification du tableau des emplois

Suite à l'inscription de la secrétaire de mairie sur la liste d'aptitude 2023 d'accès au grade d'attaché territorial par le président du centre de gestion du gers, au titre de la promotion interne, la réintroduction du grade d'attaché lié au poste de secrétaire de mairie, supprimé en 2014 est envisagée sous condition, à savoir une diminution de la durée du temps de travail d'au moins 4 heures, la commune ne pouvant actuellement supporter la charge que représenterait le changement de grade sur plusieurs années.

6) Décisions modificatives section investissement

reporté.

7) Questions diverses et informations générales

Contrôle vétérinaire à l'école : sonde thermomètre, moustiquaire, pièges à rongeurs, guide des bonnes pratiques hygiène et PMS (plan de mesures sanitaires) à mettre en place d'ici la fin de la semaine.

Beffroi : voir l'entreprise Bodet pour mise en sécurité. Prendre un arrêté.

La commune est sollicitée par AXA assurance à signer une nouvelle convention de partenariat pour pouvoir proposer une mutuelle aux habitants avec une garantie nouvelle sur la dépendance.

Lors d'une réunion le 21/09/2023, le projet sur la fibre a été présenté aux élus du territoire : 10km de poteaux seront en aérien, 3 km seront enterrés.

Accord a été donné à la boutique d'artisanat sellerie rue Suzanne de Bassabat pour l'utilisation de l'écusson de Lavardens pour ses créations. Cependant la boutique devra fermer, les locaux étant devenus trop petits. La locataire recherche un nouveau local. Le relogement au Wisteria n'est pas possible, dû en particulier à la nécessité de rendre le restaurant accessible, mais aussi parce que le bail du Wisteria ne permet pas la sous-location. La boutique redevient disponible.

Remplir la cuve de GNR : tarifs actuellement bas.

Panneaux adressage : devis sollicités. Numéros et noms de rue en émail dans le village et en laiton en campagne pour des raisons de coût.

Le permis de construire à la SCEA PASTURA qui a racheté la ferme de M. Gay a été accordé pour une stabulation avec panneaux photovoltaïques (élevage de veaux à destination des abattoirs d'Auch).

Les permis du Toit Familial sont accordés. Les délais de recours sont passés.

Le compromis de vente de terrains devrait être passé d'ici la fin de l'année. Les coûts de viabilisation se sont révélés très élevés sur des communes alentours.

Fête locale du 22 au 24 septembre : le thème gascon est à l'honneur. Un foodtruck fera les repas. Dimanche : repas mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Membres présents : 8 ; Procurations : 2 ; Membres votants : 10

DELIBERATIONS ADOPTEES & DECISIONS DU MAIRE

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

	DECISIONS
2023_09_11_01	Achat matériel voirie
2023_09_11_02	Remboursement caution suite départ locataire gérante du multi-services
2023_09_11_03	Loyer Multi-services le Wisteria
2023_09_11_04	Location Licence IV
	DELIBERATIONS
2023_09_11_05	PLUI - Transfert de la compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale »
2023_09_11_06	DCM autorisant le recrutement de deux adjoints techniques en CDD sur emploi occasionnel

Signature du maire

Claude MACARY

Signature du secrétaire de séance

Laurence GÉNOT-BARRÈRE

Procès-verbal arrêté le : 22/11/2023

Mis à disposition du public le : 23/11/2023